

**PROJET REGIONAL DE SANTE CORSE
2019-2023**

**PROGRAMME INTERDEPARTEMENTAL
D'ACCOMPAGNEMENT DES HANDICAPS ET DE LA PERTE
D'AUTONOMIE (PRIAC) 2019**

**PERSONNES ÂGEES
PERSONNES HANDICAPEES
PERSONNES EN SITUATION DE DIFFICULTES
SPECIFIQUES**

INTRODUCTION

Le projet régional de santé pour la Corse 2^{ème} génération a pour objectif stratégique, pour la partie médico-sociale, d'assurer le déploiement de modalités d'accompagnement et de prise en charge des personnes en situation de perte d'autonomie (consécutives à l'âge, à une maladie ou un handicap) continue favorisant l'Inclusion dans le milieu ordinaire. Cet objectif repose sur une approche résolument transversale non exclusivement populationnelle afin de pouvoir apporter des réponses innovantes aux personnes se situant aux interstices des dispositifs existants (âge, agréments...).

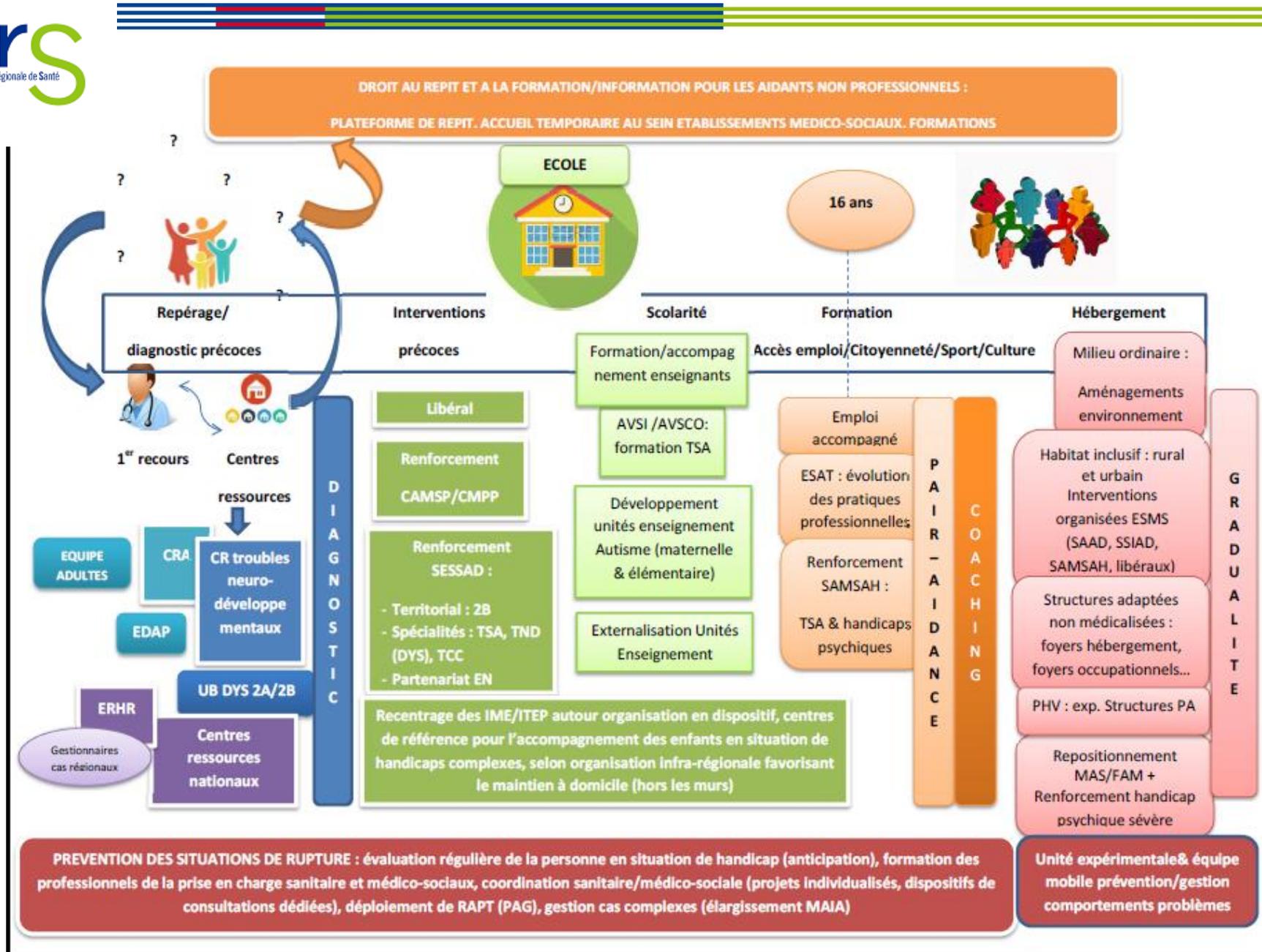
Quatre axes opérationnels ont été retenus :

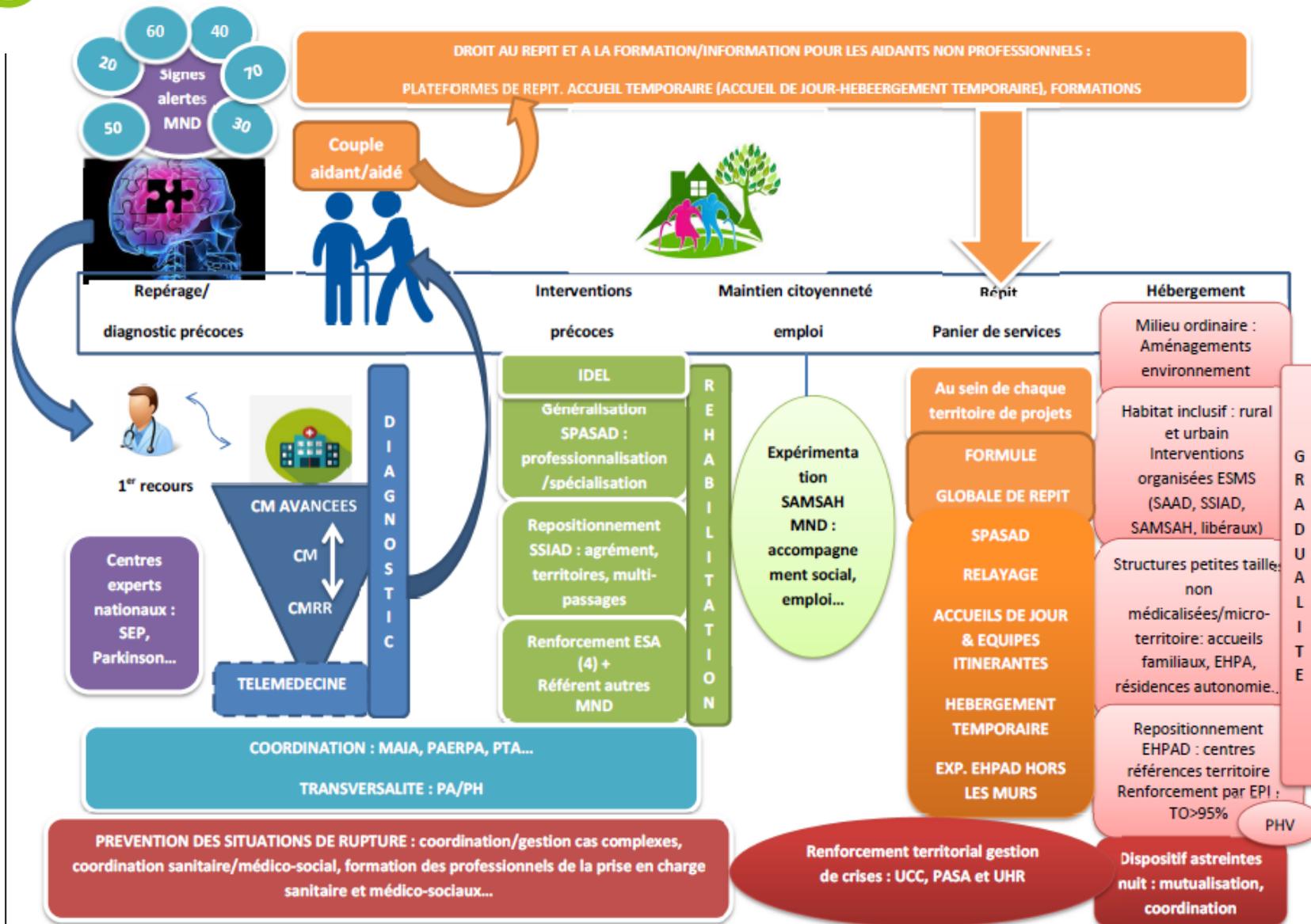
- Axe 1 : Intervenir précocement
- Axe 2 : Adapter l'offre médico-sociale aux besoins
- Axe 3 : assurer au sein des établissements et services médico-sociaux des prises en charge de qualité et sécurisées
- Axe 4 : anticiper la survenue des situations de rupture de prise en charge

Synthèse des objectifs sous-tendant chaque axe :

- Axe 1 :
 - Savoir identifier les signes d'alerte précoces pour définir et mettre en œuvre des projets de réhabilitation permettant de limiter le développement des troubles (neuro-développementaux et neurodégénératifs) et favoriser le maintien ou l'inclusion en milieu ordinaire
 - Renforcer l'offre régionale de diagnostic précoce et le recours aux centres experts pour les situations les plus complexes
 - Développer des modalités d'interventions précoces adaptées et spécialisées
- Axe 2 :
 - Assurer le maintien dans le milieu ordinaire à travers une politique renforcée de soutien aux aidants
 - Assurer une offre médico-sociale graduée favorisant l'inclusion sociale
- Axe 3 :
 - Définir une politique régionale de qualité de vie au travail pour le secteur médico-social
 - Adapter l'offre immobilière médico-sociale aux besoins de prise en charge
 - Soutenir des projets d'établissement fondés sur la spécialisation et la professionnalisation des prises en charge
 - Développer une politique régionale de gestion des risques au sein des ESMS
- Axe 4 :
 - Assurer le déploiement et l'utilisation adaptée des outils d'évaluation et de réévaluation des besoins des usagers
 - Assurer l'accès aux soins somatiques des personnes dont le handicap ou les troubles représentent un risque de renoncement ou un risque accru d'hospitalisations inadéquates
 - Organiser une offre médico-sociale fondée sur la souplesse et la modularité des prises en charge.

Ces orientations se traduisent par la structuration des parcours suivants pour les personnes en situation de perte d'autonomie :





Rappel :

Le PRIAC n'a pas vocation à assurer la présentation de l'ensemble des actions permettant la mise en œuvre des priorités définies par le PRS.

Il est l'outil de programmation de l'offre médico-sociale à la main des Agences Régionales de Santé ; il détermine les priorités régionales de financement des créations, extensions et transformations de places d'établissements et de services médico-sociaux à destination des personnes âgées, handicapées et souffrant de difficultés spécifiques.

Il prévoit les opérations et leur financement pour les quatre années à venir ; l'ARS l'actualise chaque année pour intégrer les projets d'une année supplémentaire et éventuellement pour décaler les projets retardés. La programmation est glissante d'une année sur l'autre.

Les taux d'équipements transmis par la Caisse Nationale pour la Solidarité et l'Autonomie actualisés en 2017 sont annexés au présent document ; ces données doivent être analysées en tenant compte d'écart constatés entre les données issues du FINESS, les installations effectives et les prévisions d'installation. Elles représentant néanmoins un point de repère en l'absence de données régionales stabilisées notamment sur la partie Handicap.

Dans le cadre de la Stratégie Nationale pour l'Autisme dans les troubles du Neuro-Développement, une notification spécifique a été accordée à chaque ARS afin de mettre en œuvre les orientations nationales et poursuivre l'organisation des accompagnements selon les besoins territoriaux. La présente programmation intègre cette notification ainsi que les actions identifiées comme prioritaires ; ces actions reposant pour une partie sur une répartition dérogatoire au regard des objectifs nationaux, la programmation correspondante est provisoire dans l'attente de la validation par la délégation interministérielle et la CNSA. Une évolution du PRIAC 2019 sera par conséquent potentiellement à envisager.

Enfin, l'ARS de Corse fait le choix d'intégrer dans cette programmation, les actions visant à soutenir les personnes en situation de difficultés spécifiques (addictologie) – volet n°3 du présent document.

PRS 2019-2023 - PRIAC 2019

SECTEUR DU HANDICAP

Bilan programmations PRS 1 (Cf. Annexe 1) :

Sur la période 2013-2017, la programmation médico-sociale s'est élevée à 9 367 746€ correspondant au financement de 237 lits et places, hors structures en fonctionnement file active.

Au 1^{er} janvier 2019, 90% de la programmation 2013-2017 était autorisée et 65% installée.

Trois actions non autorisées, d'un montant total de 633 464€, font l'objet d'un redéploiement dans le cadre de la programmation 2019 afin de correspondre de façon plus adaptée aux orientations du PRS II.

PROGRAMMATION REGIONALE 2019 hors crédits Stratégie Nationale Autisme dans les TND

Les actions du PRS I en cours et reprises dans la programmation 2019 :

Territoire d'implantation	Territoire d'intervention	Actions	Nombre places	Opérations /promoteur	Montant	Date prévisionnelle installation
Balagne	Haute Corse	CAMSP/CMPP Balagne	FA	ADPEP 2B	366 533€	2020
Pays Bastiais	Région	MAS Autisme/poly.	25	UGECAM PACA Corse	1 843 178€	2019
-	-	TOTAL	25	-	2 209 711€	-

Une action visant au soutien à des projets d'habitat inclusif est également inscrite pour un montant de 120 000€ ; ces projets n'induisant pas de créations de services ou établissements médico-sociaux sont financés par des crédits FIR non intégrés directement à la présente programmation.

Les actions découlant de la mise en œuvre du PRS II :

Territoire d'implantation	Territoire d'intervention	Actions	Nombre places	Opérations/ promoteur	Montant	Date prévisionnelle installation
Pays ajaccien	Région	Dispositif gestion de crise (MAS)	8	Transfo. Offre	200 000€	2020
Extrême Sud	Extrême Sud/Taravo/P. Orientale	Centre Multimodal Extrême Sud : CAMSP/CMPP/EDAP	FA 10	AAP	846 000€	2020
		SESSAD DYS/TDAH	9			
		Semi internat enfants et adultes				
Pays ajaccien/extr. Sud	Corse du Sud	Renforcement DITEP	8	EPI ARSEA	200 000€	2019
Pays Bastiais	Région	Renforcement IME DI	5	EPI Les Tilleuls	200 000€	2020
Balagne/Centre Corse	Balagne/Centre Corse	SESSAD Ttes déf.	10	AAP	180 000€	2020
Pays Bastiais	Haute Corse	SESSAD DYS/TDAH	10	AAP/EPI	180 000€	2020
Région	Région	SAMSAH MND *	8	Expér.	96 000€	2020
-	-	TOTAL	68	-	1 902 000€	-

L'action visant à une expérimentation de places de SAMSAH MND est développée dans le chapitre Dépendance compte tenu du caractère transversale du dispositif. Ces structures relevant néanmoins juridiquement du secteur handicap, leur financement repose sur cette enveloppe. La programmation financière est donc intégrée dans le volet 1 du PRIAC.

PROGRAMMATION REGIONALE CREDITS AUTISME (IVème Plan)

Comme indiqué supra, la programmation des crédits reçus dans le cadre de la Stratégie Nationale pour l'Autisme dans les TND est provisoire dans l'attente de la validation par la délégation interministérielle et la CNSA de la répartition dérogatoire réalisée.

Les actions du PRS I en cours et reprises dans la programmation 2019 :

Territoire d'implantation	Territoire d'intervention	Actions	Nombre places	Opérations /promoteur	Montant	Date prévisionnelle installation
Pays Ajaccien	Région	MAS TSA	12	AAP	730 736€	2020
Pays Ajaccien	Corse du Sud	Accueil temporaire enfants	2	ADAPEI 2A/EPI	74 724€	2019
-	-	TOTAL	14	-	805 460€	-

Les actions découlant de la mise en œuvre du PRS II et de la Stratégie Nationale Autisme dans les TND :

Territoire d'implantation	Territoire d'intervention	Actions	Nombre places	Opérations /promoteur	Montant	Date prévisionnelle installation
A déterminer	Région	Plateforme d'orientation et de coordination	FA	AMI	80 182€	2019
Pays Bastiais	Région	Equipe diagnostic TSA Adultes	FA	EPI CRA	60 000€	2019
A déterminer	A déterminer	Unité enseignement maternelle Autisme	7	AAP	280 000€	2022
Pays Ajaccien	Pays Ajaccien	Unité enseignement élémentaire Autisme	10	AAP	100 000€	2021
Pays Bastiais	Pays Bastiais	Unité enseignement élémentaire Autisme	10	AAP	100 000€	2021
Corse du Sud / Haute Corse	Corse du Sud / Haute Corse	SESSAD TSA (dont 0-6 ans)	10	AAP	239 517€	2020
A déterminer	Région	SAMSAH TND	10	AAP	112 540€	2022
-	-	TOTAL	47		972 239€	-

Le PRIAC 2019 pour le secteur handicap s'élève à **5 929 410€** correspondant au financement de **156 nouveaux lits et places** (hors structures en file active).

Il respecte les priorités fixées dans le PRS II en faveur d'action permettant le maintien ou l'inclusion dans le milieu ordinaire, tout en renforçant l'offre existante sur les secteurs les plus déficitaires. Un avenant à cette programmation pourra être pris après validation des propositions formulées à la délégation interministérielle et à la CNSA.

PRIAC 2019 PAR TYPE D'ACTIONS (SECTEUR HANDICAP)						
Type d'actions	Territoire implantation	Territoire d'intervention	Montant engagé	Nb places	Modalités autorisation ou OG concerné	Année prév. installation
Dépistage/diagnostic						
CAMSP/CMPP/EDAP	Balagne	Balagne/Cortenais	366 533,00	file active	ADPEP 2B	2020
Ctre accomp multi-modal - CAMSP/CMPP/EDAP	Extrême Sud	Taravo/extrême Sud/PO	300 000,00	File active	AAP	2020
Plateforme orientation/coordination TND	A déterminer	région	80 182,27	File active	AMI	2019
CRA - Equipe adultes	Pays Bastiais	Région	60 000,00	File active	EPI	2019
Total dépistage/diagnostic			806 715,27			
% dépistage/diagnostic			14%			
Milieu ordinaire						
Unité enseignement maternelle TSA	A déterminer	A déterminer	280 000,00	7	AAP	2022
Unité enseignement élémentaire TSA	Pays Ajaccien	Pays Ajaccien	100 000,00	10	AAP	2021
Unité enseignement élémentaire TSA	Pays Bastiais	Pays Bastiais	100 000,00	10	AAP	2021
Accueil temporaire IME	Pays Ajaccien	Région	74 724,00	2	EPI	2020
SESSAD TND (TSA)	A déterminer	région	279 517,00	12	AAP	2020
SESSAD Toute déficiences	Balagne	Balagne/cortenais	180 000,00	10	AAP	2020
SESSAD TND (DYS-TDAH)	Pays Bastiais	Haute Corse	180 000,00	10	EPI	2020
Ctre Accomp multimodal - SESSAD TND	extrême sud	Taravo/extrême Sud/PO	180 000,00	10	AAP	2020
Centre Accomp multimodal. - IME semi internat	extrême sud	Taravo/extrême Sud/PO	166 000,00	5	AAP	2020
Accueil temporaire MAS TSA	Pays Ajaccien	Région	74 724,00	2	AAP	2020
SAMSAH TND	A déterminer	Région	112 540,00	10	AAP	2021
SAMSAH MND - Expérimentation	Région (ESA)	Région (ESA)	96 000,00	8	EPI (2x4)	2020
Ctre Accomp multimodal - accueil médicalisé pour adultes handicapés (semi internat)	extrême sud	Taravo/extrême Sud/PO	200 000,00	4	AAC	2020
Total milieu ordinaire			2 023 505,00	100		
% milieu ordinaire			34%			
Institution						
IME Déficience intellectuelle	Pays Bastiais	Région	200 000,00	5	EPI	2020
DITEP	Pays Ajaccien	Région	200 000,00	8	EPI	2020
MAS Autisme/Polyhandicap	Pays Bastiais	Région	1 843 178,00	25	UGECAM	2019
MAS Autisme	Pays Ajaccien	Région	656 012,00	10	AAP	2020
MAS troubles du comportement sévères	Pays Ajaccien	Région	200 000,00	8	Transformation	2021
Total institution			3 099 190,00	56		
% institution			52%			
TOTAL PRIAC HANDICAP 2019			5 929 410,27	156		

PRIAC 2019 : PROGRAMMATION SECTEUR HANDICAP – Territoires d'implantation

Actions à répartir territorialement : 639 699€

+ plateforme d'orientation/coordination 0-6 ans TND : 80 182€

+ UEMA : 7 places 280 000€

+ SESSAD TSA (dont interventions précoces) : 12 places 279 517 €

660 533€

Territoires Pays de Balagne/Centre Corse :

+ Dispositif CAMSP/CMPP/EDAP : 366 533€

+ (SESSAD Toutes déficiences : 10 places – 180 000€

+ SESSAD DYS-TDAH : 5 places – 90 000€

+ SAMSAH MND (exp) : 2 places – 24 000€

2 343 448€

Territoires Pays Bastiais/Castagniccia-Mare e Monti :

+ Equipe diag. TSA adultes : 30 000€

+ UEEA : 10 places – 100 000€

+ SESSAD DYS-TDAH : 5 places – 90 000€

+ IME Déf. Intellectuelle : 5 places – 200 000€

+ SAMSAH TND : 5 places – 56 270€

+ SAMSAH MND (exp) : 23 places – 24 000€

+ MAS Autisme/Polyhandicap : 25 places – 1 843 178€

1 405 730€

Pays Ajaccien/Ouest Corse

+ Equipe diag. TSA adultes : 30 000€

+ Accueil temporaire IME : 2 places – 74 724€

+ UEEA : 10 places – 100 000€

+ SESSAD DYS-TDAH : 5 places – 90 000€

+ Dispositif intégré DITEP : 3 places – 100 000€

+ SAMSAH TND : 5 places – 56 270€

+ SAMSAH MND (exp) : 2 places – 24 000€

+ MAS TSA : 12 places dont 2 accueil temporaire – 730 736€

+ MAS troubles du comportement sévères : 8 places – 200 000€

880 000€

Taravo-Valinco-Sartenais/Extrême Sud-Alta Rocca/Plaine Orientale

+ Dispositif CAMSP/CMPP/EDAP : 300 000€

+ SESSAD DYS TDAH : 5 places – 90 000€

+ IME hors les murs : 5 places – 166 000€

+ Dispositif intégré DITEP : 3 places – 100 000€

+ Accueil médicalisé adultes (hors les murs) : 4 places – 200 000€

+ SAMSAH MND (exp.) : 2 places – 24 000€

PRIAC 2019-2023 – MISE A JOUR 2019 SECTEUR DE LA DEPENDANCE

Bilan programmations PRS 1 :

Le PRS 1 a été marqué, sur le champ de la Dépendance, par le moratoire décidé par l'ARS et les ex-Conseils Départementaux sur la création de nouveaux EHPAD à compter de 2012. Les projets autorisés avant cette date et disposant d'une validité juridique au regard de la réglementation en vigueur n'ont néanmoins pas été remis en cause. A ce titre, 44 lits et places d'EHPAD ont été installés sur la période concernée (Corse du Sud).

Le PRS 1 a également permis l'autorisation et la labellisation de dispositifs spécifiques en faveur des personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer et/ou troubles apparentés ; ainsi 5 pôles d'activités et de soins adaptés ont été labellisés (soit 62 places) ainsi qu'une unité d'hébergement renforcé de 12 places.

Enfin, conformément aux orientations prises, l'ARS a principalement soutenu la médicalisation des EHPAD en fonctionnement afin d'assurer une juste adéquation des modalités d'accompagnement avec les besoins des résidents pris en charge. A ce titre, l'ARS a accordé une enveloppe de près d'1 Md'€ supplémentaires pour les EHPAD de Corse.

Il subsiste néanmoins plusieurs actions qui n'ont pu être mises en œuvre ; toutes ne sont pas reprises dans le cadre du PRIAC 2019 qui se doit de prioriser des actions adaptées aux besoins de la population et opérationnelles dans des délais maîtrisés.

PROGRAMMATION REGIONALE 2019

Les actions du PRS I en cours et reprises dans la programmation 2019 :

Territoire d'implantation	Territoire d'intervention	Actions	Nombre places	Opérations/ promoteur	Montant	Date prévisionnelle installation
Pays Bastiais	Pays bastiais	PASA	12	SAS Notre Dame	54 684€	2019
		EHPAD (HP)	6	EPI P. Bocognano	57 600€	2019
		EHPAD (HP)	13	EPI Ste Famille	124 800€	2021
		EHPAD (HT)	6	EPI Ste Famille	63 600€	2021
Castagniccia/Mare monti	Castagniccia/Mare monti	EHPAD (HP)	9	EPI Eugénia	86 400€	2019
Centre Corse	Centre Corse	PASA	12	U Serenu	54 684€	2019
TOTAL			58	-	441 768€	-

Les actions découlant de la mise en œuvre du PRS II :

Au regard des taux d'occupation des EHPAD de Corse, le PRS 2^{ème} génération ne priorise pas la création de nouveaux établissements mais soutient le besoin exprimé d'une offre d'hébergement de proximité et graduée (faible médicalisation) ; la possibilité reste ouverte pour les gestionnaires d'EHPAD de solliciter des extensions de petite importance dès lors qu'ils justifient de taux d'occupation supérieurs à 95%. Ces demandes feront l'objet d'une instruction par les autorités compétentes selon la réglementation en vigueur. En tout état de cause, le PRIAC 2019 ne priorise pas la création de nouvelles places d'EHPAD.

La programmation 2019 s'oriente vers 2 types d'actions :

- Le développement de modalités d'accompagnement spécialisées (maladies neurodégénératives notamment) favorisant le maintien à domicile ;
- L'organisation d'une offre territorialisée de répit et de prise en charge sécurisée.

A ce titre, le PRIAC 2019 priorise le développement d'une formule globale de répit qui doit permettre l'accès au sein de chaque territoire de projets d'offre de répit pour les aidants et d'accompagnement sécurisé et coordonné favorisant le maintien à domicile. Outre, l'offre existante en matière d'EHPAD (hébergement permanent et temporaire), ce panier comprend :

- Des places d'accueil de jour dont une activité itinérante prépondérante
- Des plateformes de répit qui définiront des plans de répit et coordonneront les interventions nécessaires (relayage par exemple avec un financement hors PRIAC)
- Des équipes spécialisées Alzheimer qui s'adresseront à toutes personnes souffrant de MND et pourront en outre coordonner l'intervention d'une équipe SAMSAH pour les patients les plus jeunes bénéficiant d'un besoin social, culturel et professionnel reconnu (expérimentation)
- Des interventions renforcées des SSIAD : temps de psychologue, spécialisation cas complexe (> 3 passages, prise en charge nocturne à la demande).

Enfin, sur la durée du PRS II, un appel à candidature pourra être engagé pour expérimenter un dispositif d'EHPAD hors les murs, pour lequel un financement non pérenne pour une période de 3 ans sera dégagé hors PRIAC.

PROGRAMMATION SUR LA CORSE DU SUD

Territoire d'implantation	Territoire d'intervention	Actions	Nombre places	Opérations /promoteur	Montant	Date prévisionnelle installation
Pays ajaccien/ouest Corse		SAMSAH MND *	2	ESA/Expér.	24 000€	2020
Extrême Sud-Alta Rocca	Taravo-Valinco-Sartenais/Extrême Sud-Alta Rocca/Plaine Orientale	AJ (dont itinérant)	10	AAP	109 060€	2020
		Plateforme répit	FA	AAP	100 000€	2020
		Equipe spécialisée MND	10	AAC	150 000€	2019
		SAMSAH MND *	2	ESA/Expér.	24 000€	2020

Pays Ajaccien	Corse du Sud	UHR	12	AAC	240 600€	2019
Corse du Sud	Corse du Sud	SSIAD renforcé	10	AAP/EPI	145 741€	2019
		SSIAD – temps psycho.		EPI	50 000€	2019
TOTAL CORSE DU SUD	-	-	42	-	795 401€	-

PROGRAMMATION SUR LA HAUTE CORSE

Territoire d'implantation	Territoire d'intervention	Actions	Nombre places	Opérations /promoteur	Montant	Date prévisionnelle installation
Pays Bastiais/Castagniccia- Mare Monti	Pays Bastiais/Castagniccia- Mare Monti	AJ (dont itinérant)	16	AAP	174 496€	2020
		Plateforme de répit	FA	AAP	100 000€	2020
		<i>SAMSAH MND *</i>	2	<i>ESA/expér.</i>	<i>24 000€</i>	<i>2020</i>
Pays Balagne/Centre Corse	Pays Balagne/Centre Corse	AJ (dont itinérant)	10	AAP	109 060€	2020
		Plateforme de répit	FA	AAP	100 000€	2020
		Equipe spécialisée MND	10	AAC	150 000€	2019
		<i>SAMSAH MND *</i>	2	<i>ESA/expér.</i>	<i>24 000€</i>	<i>2020</i>
Haute Corse	Haute Corse	SSIAD renforcé	12	AAP/EPI	161 457€	2019
		SSIAD – temps psycho.		EPI	50 000€	2019
TOTAL HAUTE CORSE	TOTAL HAUTE CORSE	-	48	-	845 013	-
TOTAL REGION	TOTAL REGION	-	148	-	2 082 182€	-

* L'action visant au déploiement d'un SAMSAH expérimental MND est une action transversale Dépendance/Handicap ; conformément au CASF les SAMSAH sont des structures pour personnes en situation de handicap. Par conséquent, le nombre de places créées et le montant financier engagé sont indiqués ici à titre indicatif (pas d'intégration dans les totaux).

Le PRIAC 2019 pour le secteur de la Dépendance s'élève à **2 082 182€** correspondant au financement de **148 nouveaux lits et places**.

Il respecte les priorités fixées dans le PRS II en faveur d'actions permettant le maintien ou l'inclusion dans le milieu ordinaire, tout en renforçant l'offre existante sur les secteurs les plus déficitaires.

	Montant	Places
Milieu ordinaire		
FGR - accueil jour + itinérant	392 616,00	36
Plateformes de répit	300 000,00	
Equipes spécialisée MND	300 000,00	20
Renforcement SSIAD psychologue	100 000,00	
SSIAD renforcé 2B	161 457,00	12
SSIAD renforcé 2A	145 741,00	10
Total milieu ordinaire	1 399 814,00	78
Institution		
Hébergement permanent	268 800,00	28
Hébergement temporaire	63 600,00	6
PASA	109 368,00	24
UHR	240 600,00	12
Total institution	682 368,00	70
TOTAL PRIAC 2019	2 082 182,00	148

PRIAC 2019 : PROGRAMMATION SECTEUR DEPENDANCE

Actions à répartir territorialement : 407 198€

- Renforcement temps psychologue SSIAD : 100 000€ (4 x0.25 ETP)
- SSIAD renforcé : 307 198€ (22 places)

413 744€

Territoires Pays de Balagne/Centre Corse :

- + 1 ESA : 150 000€
- + 10 places d'AJ dont minimum 6 itinérantes : 109 060€
- + 1 PDR : 100 000€ (+ offre relayage 25 000€) – hors PRIAC
- + SSIAD renforcé (>3 passages, offre nuit, temps psychologue) : selon répartition
- + PASA : 12 places – 54 684€

661 580€

Territoires Pays Bastiais/Castagniccia-Mare e Monti :

- + 16 places d'AJ dont minimum 8 itinérantes : 174 496€
- + 1 PDR : 100 000€ (+offre relayage 25 000€ hors PRIAC)
- + SSIAD renforcé (>3 passages, offre nuit, temps psychologue) : selon répartition
- + Hébergement permanent (EHPAD) : 28 lits – 268 800€
- + Hébergement temporaire (EHPAD) : 6 lits – 63 600€
- + PASA : 12 places – 54 684€

240 600€

Pays Ajaccien/Ouest Corse

- + offre relayage 25 000€ (coordonnateur PDR) – hors PRIAC
- + SSIAD renforcé (>3 passages, offre nuit, temps psychologue) : selon répartition
- + 1 UHR 12 à 14 places : 240 600€ (territoire d'intervention corse du Sud)

359 060€

Taravo-Valinco-Sartenais/Extrême Sud-Alta Rocca/Plaine Orientale

- + 10 places d'AJ dont minimum 9 itinérantes : 109 060€
- + 1 PDR : 100 000€ (+ offre relayage 25 000€ - hors PRIAC)
- + 1 ESA : 150 000€
- + SSIAD renforcé (> 3 passages, offre nuit, temps psychologue) : selon répartition

PRIAC 2019-2023 – MISE A JOUR 2019 SECTEUR DES DIFFICULTES SPECIFIQUES

Dans le cadre du PRS 2018-2023, le [PRAPS](#) prévoit dans l'action 5.1.1. de *compléter et adapter l'offre de type lits d'accueil médicalisé, lits halte soin santé, appartements de coordination thérapeutique* (priorité de rang 1), en cohérence avec les PDALHPD et les priorités de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la précarité (« *augmenter massivement les solutions d'accompagnement social renforcé ... d'ici 2022 pour les Appartements de coordination thérapeutique ..., Lits Halte Soins Santé ..., Lits d'Accueil Médicalisé ..., soit une augmentation de 25% de l'ONDAM médico-social spécifique*¹ »).

Dotation 2018 visant au déploiement de 3 places de d'appartements de coordination thérapeutique :

L'appel à projet n'a pas été engagé en 2018 et sera intégré à celui de 2019 de manière à publier un appel à projet susceptible de permettre aux porteurs de projet de structurer une proposition articulant différents dispositifs : ACT, LHSS, LAM.

En sus du report de ces 3 places d'ACT, la **programmation 2019** prévoit, sous réserve de dotation régionale de dépenses médico-sociales pour les ESMS accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques communiquée le 6 février 2019 au niveau national :

- 6 places de LHSS
- 4 places de LAM
- 12 places d'ACT

Pour compléter l'offre régionale dans des conditions plus favorables, en cohérence avec la possibilité de dispositions spécifiques à la Corse figurant dans la Stratégie nationale de santé, il apparaît en effet opportun de regrouper les appels à projets sur un nombre de places minimum, et pour différents dispositifs. Cela permettrait de susciter des projets dont la cohérence en matière de soutenabilité technique et financière, et le professionnalisme des répondants, sont conformes avec le niveau d'exigence des cahiers des charges et compatible avec les financements accordés. Ces regroupements seraient aussi plus favorables à la structuration d'une offre davantage en capacité d'assurer un parcours plus fluide pour les personnes en situation de grande vulnérabilité grâce à une offre combinant différents dispositifs.

D'autre part, dans l'attente d'une éventuelle inscription du dispositif « Una Casa Prima », inspiré du « un chez soi d'abord », dans le cadre qui résultera des groupes de travail et du comité de pilotage « essaimage "un chez-soi d'abord" », le cofinancement de la poursuite de l'expérimentation en Corse devrait être pris en charge sur des crédits de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté sur la base de 50 places.

¹ [P 30 - STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ - Octobre 2018](#)

ANNEXE : TAUX D'EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (actualisation 2017 – Source CNSA)

Enfants handicapés	France	Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse
Démographie				
Personnes de moins de 20 ans en 2017	16 405 318	68 690	31 235	37 455
Taux d'équipement en places installées pour 1 000 habitants de moins de 20 ans [12-2017]				
Taux d'équipement global en établissements médico-sociaux pour enfants et adolescents	6,6	4,7	5,7	3,9
Taux d'équipement global en services médico-sociaux pour enfants et adolescents	3,3	5,1	5,6	4,7
Taux d'équipement global en établissements et services médicaux-sociaux pour enfants et adolescents	9,8	9,8	11,24	8,6
dont toutes déficiences en établissements	0,08	2,11	3,62	0,85
dont toutes déficiences en services	0,14	1,24	1,12	1,33
dont déficience intellectuelle en établissements	3,60	0,70	0,19	1,12
dont déficience intellectuelle en services	1,21	1,40	1,79	1,07
dont autisme et TED en établissements	0,50	0,31	0,22	0,37
dont autisme et TED en services	0,27	0,32	0,48	0,19
dont déficience motrice en établissements	0,42	0,33	0,74	0,00
dont déficience motrice en services	0,38	0,00	0,00	0,00
dont polyhandicap en établissements	0,50	0,32	0,38	0,27
dont polyhandicap en services	0,09	0,32	0,38	0,27
dont troubles du Comportement, Handicap psychique en établissements	1,01	0,44	0,32	0,53
dont troubles du Comportement, Handicap psychique en services	0,54	1,05	0,96	1,12
dont déficiences sensorielles en établissements	0,41	0,41	0,00	0,75
dont déficiences sensorielles en services	0,59	0,38	0,83	0,00
dont autres déficiences en établissements	0,03	0,09	0,19	0,00
dont autres déficiences en services	0,07	0,41	0,00	0,75
Adultes handicapés				
Démographie				
Personnes âgées de 20 ans à 59 ans en 2017	33 628 516	167 183	78 932	88 251
Taux d'équipement en places médico-sociales installées pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans [12-2017]				
Taux d'équipement global en établissements médico-sociaux pour adultes	2,2	1,7	2,3	1,1
dont taux d'équipement en MAS	0,9	0,4	0,4	0,4
dont taux d'équipement en FAM	0,9	0,8	1,0	0,6
Taux d'équipement global en services médico-sociaux pour adultes	0,5	1,0	1,0	0,9
dont taux d'équipement en SAMSAH	0,3	0,4	0,6	0,1
dont taux d'équipement en SSIAD-SPASAD	0,2	0,6	0,4	0,8
Taux d'équipement global en établissements et services médicaux-sociaux pour adultes	2,7	2,6	3,4	2,0
dont toutes déficiences en établissements	0,65	0,59	1,36	0,68
dont déficience intellectuelle en établissements	0,34	0,00	0,00	0,00
dont autisme et TED en établissements	0,17	0,00	0,00	0,00
dont déficience motrice en établissements	0,14	0,02	0,00	0,06
dont polyhandicap en établissements	0,47	0,11	0,03	0,34
dont handicap psychique en établissements	0,24	0,14	0,51	0,00
dont handicap psychique en SAMSAH	0,12	0,03	0,00	0,10
dont cérébro-lésés en établissements	0,08	0,00	0,00	0,00
dont déficiences sensorielles en établissements	0,03	0,00	0,00	0,00
dont autres déficiences en établissements	0,09	0,00	0,00	0,00

Taux d'équipement en places d'hébergement non médicalisé pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans [12-2017]				
Taux d'équipement en ESAT	3,5	2,5	2,8	2,3
Taux d'équipement en foyers financés CG (Foyers de vie, foyers d'hébergement)	2,8	0,4	0,5	0,7
dont foyers agréés pour toutes déficiences	1,10	0,27	0,15	0,75
dont foyers agréés déficience intellectuelle	1,37	0,10	0,37	0,00
dont foyers agréés autisme	0,01	0,00	0,00	0,00
dont foyers agréés déficience motrice	0,09	0,00	0,00	0,00
dont foyers agréés polyhandicap	0,03	0,00	0,00	0,00
dont foyers agréés handicap psychique, troubles du comportement, Alzheimer	0,10	0,00	0,00	0,00
dont foyers agréés déficiences sensorielles	0,08	0,00	0,00	0,00

Personnes âgées	France	Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse
Démographie				
Personnes âgées de 75 ans et plus en 2017	6 105 618	37 527	18 456	19 071
Taux d'équipement en places installées pour 1 000 habitants de 75 ans et plus [12-2017]				
Hébergement médicalisé en EHPAD	97,7	50,2	46,0	54,3
dont hébergement en UHR	0,26	0,64	0,65	0,63
USLD	5,1	5,0	7,0	3,0
Hébergement non médicalisé en EHPA	20,6	2,0	3,0	1,0
SSIAD et SPASAD hors ESA	20,6	14,8	17,2	12,5
ESA (en SSIAD et SPASAD Alzheimer et maladies apparentées)	0,8	0,5	0,5	0,5
Accueil de Jour	2,5	0,9	1,5	0,3
Hébergement Temporaire	1,9	1,2	1,5	0,8
Total places médicalisées en ESMS PA	129,0	73,3	74,4	72,2

PROJECTION TAUX D'EQUIPEMENTS REGIONAUX APRES MISE EN ŒUVRE DU PRIAC 2019 (CAPACITES AUTORISEES)

Ces projections ne concernent pas les actions ne relevant pas complètement ou non de la compétence de l'ARS.

SECTEUR HANDICAP

ENFANTS	16405318	68690	31235	37455	
	France	Corse	2A	2B	Projection
Tx équipement global en EMS	6,6	4,7	5,7	3,9	5,16
Tx équipement global en SMS	3,3	5,1	5,6	4,7	5,25
Tx équipement global en ESMS	9,8	9,8	11,24	8,6	10,42

La projection 2019 permet le développement d'une offre médico-sociale légèrement supérieure à la moyenne nationale ; le taux d'équipement en établissements reste en-deçà de la moyenne nationale tout en progressant plus rapidement (+9.8%) que la part services (+ 2.9%).

ADULTES

	33628516	167183	78932	88251	
	France	Corse	2A	2B	Projection
Tx équipement global en EMS	2,2	1,7	2,3	1,3	
Dont taux équipement MAS	0,9	0,4	0,4	0,4	0,71
Dont taux équipement FAM	0,9	0,8	1	0,6	0,80
Tx équipement global en SMS	0,6	1	1	0,9	1,20

La projection 2019 confirme l'existence d'une offre médico-sociale en direction des adultes en cohérence avec les moyennes nationales ; le taux d'équipement régional pour structures d'accueil médicalisé progresse de 26%.

SECTEUR DEPENDANCE

	France	Corse	2A	2B	Projection
PA > 75 ans (2017)	6105618	37527	18456	19071	
EHPAD (HT)	97,7	50,2	46	54,3	50,3
dont UHR	0,26	0,64	0,65	0,63	1,0
USLD	5,1	5	7	3	5
SSIAD/SPASAD hors ESA	20,6	14,8	17,2	12,5	14,9
ESA	0,8	0,5	0,5	0,5	1,1
Accueil de jour	2,5	0,9	1,5	0,3	1,8
hébergement temporaire	1,9	1,2	1,5	0,8	1,3
Total places médicalisées	129	73,3	74,4	72,2	77,5

La projection 2019 illustre la volonté portée par l'ARS de spécialiser les ESMS du secteur de la dépendance sur des accompagnements en direction des personnes les plus dépendantes. Le rattrapage de l'offre est engagé sur la partie offre de répit sécurisé.